



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

plan territoires d'industrie

Question au Gouvernement n° 1440

Texte de la question

PLAN TERRITOIRES D'INDUSTRIE

M. le président. La parole est à M. Bruno Bonnell.

M. Bruno Bonnell. Madame la secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances, à l'heure d'une nouvelle révolution industrielle où le numérique et la robotique redonnent des élans de compétitivité, et où la prise de conscience écologique force à produire différemment, l'État veut accompagner les territoires français dans la reconquête industrielle, gage de la puissance et de la souveraineté de notre pays.

C'est le sens de la mission territoires d'industrie, qui m'a été confiée par le Premier ministre : son objet est d'identifier une centaine de territoires à fort caractère industriel pour soutenir leur développement en mobilisant tous les moyens de l'État. Elle a rassemblé des compétences : Virginie Carolo, maire de Port-Jérôme-sur-Seine, Clémentine Gallet, présidente de Coriolis Composites, Harold Huwart, vice-président du conseil régional du Centre-Val de Loire, Olivier Lluansi, associé de chez EY, mais surtout de multiples représentants des corps intermédiaires. Ensemble, au cours de visites dans toute la France, notamment à Aurillac, Redon, Flers, Montargis, Saint-Quentin, Nevers et Rousset, nous avons révélé les points concrets qui bloquent la croissance et l'emploi industriels, qu'il s'agisse de la couverture numérique, du recrutement, de la formation, de la situation du conjoint ou encore des démarches administratives. Nous avons surtout constaté un désamour vis-à-vis de l'industrie, caricaturée, et la nécessité de revaloriser ses métiers. Si vous me permettez ce raccourci : l'industrie c'est sexy, elle embauche et il faut le faire savoir !

Le Premier ministre a annoncé au CNI, le Conseil national de l'industrie, une liste de 124 territoires concernés par le plan, et fléché des moyens en priorité sur ceux-ci, à hauteur de plus de 1,3 milliard d'euros. Madame la secrétaire d'État, maintenant que les territoires sont identifiés et que le Gouvernement a annoncé ses engagements, quelles sont les prochaines étapes pour les territoires d'industrie ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances.

Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances. Monsieur Bonnell, je vous remercie pour votre engagement dans la mission territoires d'industrie, qui nous a été très précieux. Comme l'ont rappelé les conclusions de votre mission, l'industrie française a des atouts clefs, et l'on doit en être fier. Elle est à l'origine de deux tiers de nos exportations, elle génère trois à quatre emplois indirects pour un emploi créé, elle attire des investisseurs étrangers. Contrairement aux idées reçues, 70 % des industries se situent sur les territoires. C'est tout le sens de la démarche territoires d'industrie que d'accompagner le développement des entreprises qui ne bénéficient pas par nature des infrastructures des grandes villes.

Cette démarche s'inscrit dans la stratégie industrielle du Gouvernement, qui repose sur quatre piliers : l'amélioration de notre compétitivité-coût, c'est fait ; l'innovation, c'est fait ; la formation, c'est fait ; enfin, une approche territoriale.

M. Sébastien Jumel. Au contraire, tout reste à faire ! Quelle prétentieuse !

Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État. De quoi s'agit-il ? De mettre à disposition des régions et des EPCI – les établissements publics de coopération intercommunale – une boîte à outils leur permettant d'accompagner leurs entreprises industrielles, que ce soit pour le recrutement, l'ingénierie, le portage des murs, l'écologie ou encore le très haut débit, pour ne citer que ces politiques.

Comment cela va-t-il fonctionner ? Il faut retenir, je crois, trois éléments centraux.

Premièrement, cette démarche est contractuelle. Comme l'a rappelé le Premier ministre, la liste des 124 territoires d'industrie n'est pas figée ni fermée. Elle a été établie en concertation avec les régions, et ce qui compte, au fond, c'est le pragmatisme et l'efficacité : c'est à l'État de s'adapter aux territoires, pas l'inverse.

Deuxièmement, ce sont les régions qui pilotent, au titre de leur mission de développement économique, en s'appuyant sur le tandem entreprises-EPCI, car il est très important que les entreprises soient les locomotives du dispositif. L'État, dans ce cadre, joue un rôle d'appui et de facilitateur.

M. Marc Le Fur. Et que donne-t-on aux territoires industriels ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État. Troisièmement, l'État met à disposition des moyens financiers à hauteur de 1,3 milliard d'euros fléchés.

Je remercie l'implication des députés dans cette mission industrielle : Damien Adam dans le cadre du CNI, Bruno Bonell et Anne-laure Cattelot, chargée d'une mission sur l'industrie du futur. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bonnell](#)

Circonscription : Rhône (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1440

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Économie et finances (Mme la secrétaire d'État auprès du ministre)

Ministère attributaire : Économie et finances (Mme la secrétaire d'État auprès du ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 novembre 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [28 novembre 2018](#)